Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil: incendie de Perregaux, informatique et Service des automobiles sous la loupe

La Commission de gestion du Grand Conseil (COGES) publie son premier rapport de la législature 2007-2012 consacré à l'exercice 2007. Au nombre des 39 observations livrées, deux sont liées au rapport sur le bâtiment Perregaux. Cinq sont issues du rapport de la Commission thématique du système d'information (CTSI). Un autre rapport analyse les dysfonctionnements survenus au Services des automobiles.

Le rapport de gestion a intégré le rapport sur le mandat demandé par le Grand Conseil à propos du dédommagement par l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) lors de l'incendie du bâtiment Perregaux, survenu le 14 mai 2002. Il était en effet nécessaire de faire toute la lumière sur les raisons pour lesquelles l'Etat n'a pas obtenu de l'ECA réparation complète du dommage. A la suite des multiples erreurs constatées dans ce dossier, il s'agit de savoir quel est l'état actuel de la couverture en matière d'assurance incendie et de dégâts naturels des bâtiments cantonaux, et de connaître les délégations de compétences en matière d'assurances.

Le rapport de gestion comprend également le rapport que la CTSI a fourni à la suite du mandat confié par la Commission de gestion. Les difficultés rencontrées par les utilisateurs et rapportées dans de nombreux services de l'Administration ont convaincu la COGES de faire appel à cette commission, pour qu'elle analyse plus en détail trois points : le fonctionnement de la Direction des systèmes d'information, les problèmes posés par les applications Safari et Antilope, et la mise en service du Service d'information des établissements de formation. Ce rapport fait état des pistes que la CTSI souhaite approfondir ces prochains mois. Les observations permettront au Conseil d'Etat d'expliquer ses intentions.

La COGES livre encore un autre rapport sur la gestion du Service des automobiles et de la navigation (SAN), demandé dans une résolution votée par le Grand Conseil à la suite des événements survenus en 2007. Rappelons qu'une procédure pénale est

ouverte et que la Commission s'est dès lors tenue à son rôle de contrôle de la gestion du Conseil d'Etat. La COGES relève un manque de rigueur et de décision du Conseil d'Etat et du Conseiller d'Etat alors en charge du département concerné. La COGES propose des pistes afin qu'une telle situation ne se reproduise plus.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 avril 2008

Anne-Marie Depoisier, présidente de la Commission de gestion du Grand Conseil, 079 637 26 08